

## Sport

- Concernant le sport amateur pour les plus de 16 ans :
  - le sport individuel est autorisé;
  - les sports de contact sont interdits (p. ex. football, hockey, basketball, volleyball, unihockey, sports de combat, danse sportive). Entraînements individuels possibles;
  - des activités sportives peuvent être pratiquées à l'extérieur en groupe de max. 5 personnes, moyennant le respect des distances ou le port du masque;
  - la pratique du sport en groupe à l'intérieur est interdite;
  - les compétitions de sport non-professionnels sont interdites.



## Sport

- Les enfants de moins de 16 ans peuvent pratiquer le sport normalement, en salle ou en extérieur, à l'exception des compétitions. Les enfants entre 12 et 16 ans doivent porter le masque pour le sport en salle.
- Pour les sportifs de haut niveau
  - les entraînements et les compétitions de sportifs appartenant à l'un des cadres nationaux d'une fédération sportive nationale à titre individuel, en groupes d'au maximum 15 personnes ou dans des équipes de compétition fixes sont autorisés.
  - Les activités d'entraînement et matches d'équipes appartenant à une ligue majoritairement professionnelle. Les compétitions doivent se dérouler à huis clos.
  - Les plans de protection destinés aux sportifs doivent être strictement appliqués.